

# Renforcer la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans 3 secteurs prioritaires

**Axe 1** Action 1.2.4

## O Actions réalisées : modalités d'action

#### Émissions TV :

- une émission sur la prévention des TMS (13/12/2023) avec témoignages d'entreprises d'insertion (« Envie 2E » et « Remise en jouet »);
- une émission sur la sécurité des intérimaires (26/06/2024) avec Kiabi et le Fastt.

## • Diagnostic :

- questionnaire auprès de 6 entreprises (ETT, EU, SPSTI) pour analyser la prévention des TMS chez les intérimaires ;
- identification des freins : faible niveau d'investigation, manque de coordination entre EU, ETT et SPSTI.

## Résultats et impacts

- Sensibilisation : deux émissions de 30 minutes diffusées sur Wéo.
- **Diagnostic**: aucun diagnostic sectoriel finalisé, mais des questionnements partagés.
- Partenariats : collaboration avec ADECCO et Kiabi, mais sous l'angle général des accidents du travail.

#### Leviers des actions

- **Sensibilisation**: implication des entreprises d'insertion, attractivité des métiers, image de l'entreprise.
- Outils: grille de questionnement, collaboration avec Carsat, SPSTI, et inspection du travail.
- **Réglementation** : décret 2024-723 sur l'imputation des coûts des accidents du travail pour les intérimaires.

### Freins des actions

- Manque de leviers économiques : peu de déclarations de maladies professionnelles « TMS ».
- Complexité de la relation triangulaire (EU/ETT/SPSTI) : difficulté à coordonner la prévention pour les intérimaires.
- Culture de prévention : peu partagée entre EU et ETT, absence de clauses de prévention dans les contrats de mission.
- Concurrence entre agences d'emploi : freine la circulation d'informations.

## Perspectives

- Expérimentation : cibler un cluster avec une entreprise locale utilisant un volume important d'intérimaires.
- **Co-pilotage** : impliquer DREETS, Carsat et SPSTI pour une démarche de prévention primaire.
- Outils : créer un guide méthodologique pour les EU et ETT.

